



Confédération Européenne de Pétanque

COUPE D'EUROPE TENUES D'ÉQUIPE 2025 / 2026



Article 14. Tenues d'équipe

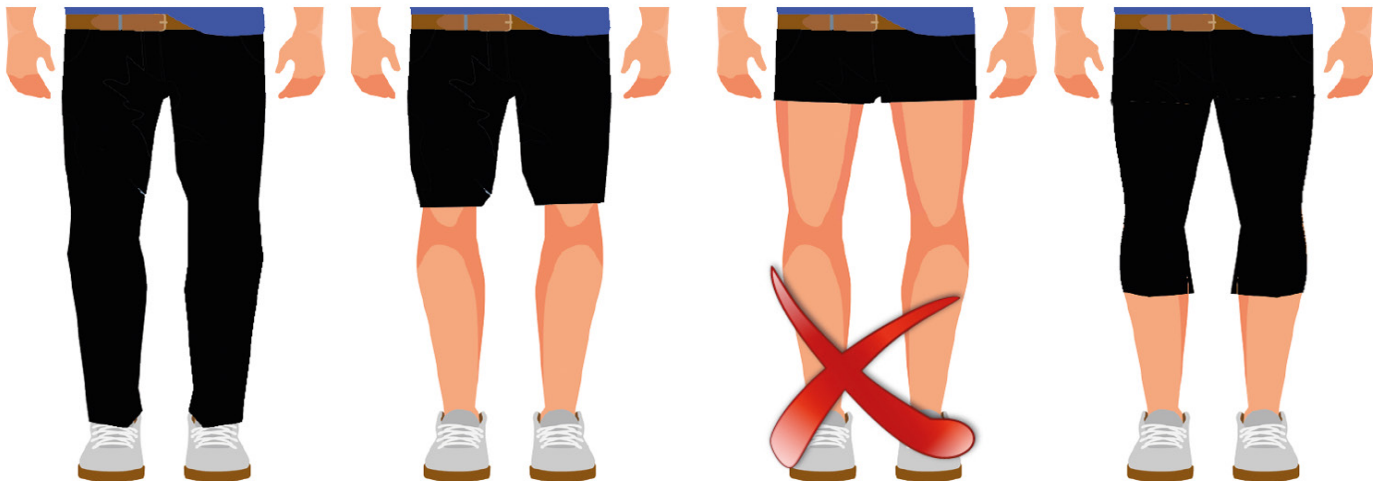
Pendant toute la durée de la Coupe d'Europe, les joueurs et le coach doivent porter des vêtements propres, conçus et portés de manière à ne pas être offensants.

Les joueurs et le coach doivent porter des vêtements d'équipe assortis.



Le haut (veste, chemise, etc.) doit avoir au moins des manches courtes

le bas (short, pantalon, etc.) ne doit pas être plus court que le bout des doigts du joueur, les bras et les doigts étant étendus le long du corps.



Le nom de la nation ou du club doit figurer au dos des hauts.
Le nom de famille et la première initiale du joueur peuvent figurer au dos des hauts mais doivent être plus petits que le nom de la nation ou du club.
Le denim ou les jeans, quelle que soit leur couleur, sont interdits.



Les jeans et les pantalons en toile denim, quelle que soit leur couleur, ne sont pas autorisés.



L'équipe d'une fédération peut afficher un maximum de TROIS (3) noms ou logos de sponsors commerciaux sur ses vêtements à des fins publicitaires.
La publicité pour l'alcool et le tabac est interdite.
Ces noms et logos doivent être identiques pour chacun des joueurs et le coach et figurer uniquement sur le haut. Chaque nom ou logo doit être limité à 40 cm² / hauteur maximale de 5 cm et être conforme aux lois et règlements de la nation accueillant le championnat.
Le logo du fabricant de la tenue n'est pas considéré comme une publicité.



Un joueur, ou une équipe, qui, après un avertissement de l'arbitre, ne se conforme pas à ces règles vestimentaires sera sanctionné d'une amende (max. 100 euros par personne) ou disqualifié du championnat d'Europe.



CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DE PÉTANQUE
Boulodrome national FLBP
184, chemin Rouge, L-4480 Belvaux, LUXEMBOURG
Copyright © 2020 Confédération Européenne de Pétanque
All rights reserved.